

DIAG ECOCONCEPTION

REDUISEZ L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE MES PRODUITS, SERVICES ET PROCÉDES

DIAG ÉCOCONCEPTION
• PRODUIT • SERVICE • PROCÉDÉ



Vous souhaitez améliorer la performance environnementale de vos produits, services ou procédés via la mise en œuvre d'une démarche d'écoconception ?

Le Diag Ecoconception, opéré par un bureau d'études spécialiste de l'analyse de cycle de vie et agréé par Bpifrance, vous permet de :

Former vos équipes à l'écoconception.

Améliorer la performance environnementale de l'un de vos produits, services ou procédés grâce à une évaluation environnementale de celui-ci.

Intégrer la démarche d'écoconception dans votre stratégie en la mettant en place concrètement et de façon pérenne dans votre organisation.

● LA DÉMARCHE

6 à 8 mois d'accompagnement pour :

- Analyser le contexte de l'entreprise et définir le périmètre et les enjeux
- Sensibiliser les équipes internes à l'écoconception et former le référent écoconception de l'entreprise
- Réaliser une évaluation environnementale basée sur l'analyse du cycle de vie du produit, service ou procédé concerné
- Construire un plan d'action d'écoconception, et préparer sa mise en œuvre via un premier dimensionnement technico-économique des pistes retenues.

À l'issue de la mission les livrables suivants sont transmis :

- Rapport de restitution complet de l'étude (résultats de l'ACV simplifiée, plan d'action d'écoconception...)
- Fiche synthétique permettant de valoriser la démarche

Option Ecolabel Européen : une version adaptée du Diag Ecoconception existe, pour préparer l'obtention de l'Ecolabel Européen (pour les produits ou services concernés).

TARIFS

- Régime ADEME exempté
- Pour les entreprises de moins de 50 salariés et moins de 10 M€ de chiffre d'affaires ou de total de bilan :
5 400€ HT de reste à charge après subvention de 70%* par l'ADEME
- Pour les entreprises de moins de 250 salariés et moins de 50 M€ de chiffre d'affaires ou 43 M€ de total de bilan :
7 200€ HT de reste à charge après subvention de 60%* par l'ADEME

*Sous réserve d'éligibilité, le Bénéficiaire de l'Aide disposera d'un délai de six (6) mois, à compter de l'expiration de la durée contractuelle de l'Opération, pour fournir les éléments financiers nécessaires au paiement de l'Aide ou du solde de celle-ci

PARTENARIATS

- L'ADEME et Bpifrance sont porteurs du programme et collaborent avec le Pôle Ecoconception afin de garantir l'expertise technique de la mission.



● POUR QUI ?

Critères de l'entreprise bénéficiaire :

- PME au sens communautaire**
- De plus d'un an d'existence
- A jour de ses dettes fiscales et sociales

**Entreprise employant moins de 250 salariés et réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros.

Au-delà de ces seuils les demandes seront attribuées à l'ADEME. Nous contacter à cette adresse : diagecoconception@bpifrance.fr

Eligibilité :

- Les produits ou services jugés trop complexes lors du cadrage seront orientés vers le dispositif ADEME écoconception
- L'éligibilité sera conditionnée au respect des obligations légales de Bpifrance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Exclusion des « Entreprises en difficulté » au sens de la réglementation européenne

● TÉMOIGNAGE

“ Grace à ce diagnostic, nous avons pu approfondir nos connaissances sur la réalisation d'une Analyse de Cycle de Vie et définir des pistes d'amélioration claires et quantifiées de l'impact environnemental de nos produits. Cet accompagnement, nous a également permis de clarifier et de structurer la démarche d'éco-conception de notre service R&D et de définir des arguments marketing fiables sur cette démarche. ”

Yoann Bibollet, responsable R&D TSL OUTDOOR

CE DIAGNOSTIC VOUS INTÉRESSE ?

Contactez votre Chargé d'Affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre région.

Souscrivez au Diag en suivant ce lien ou via le QR Code :

diag.bpifrance.fr/diag-eco-conception

